

FORUM DES OSTÉOPATHES

11 FÉVRIER 2012

RÉSUMÉ DES ÉCHANGES DES PARTICIPANTS AUX 3 TABLES RONDES :

Ceci se veut un résumé de ce qui a été débattu lors des discussions en tables rondes qui eurent lieu lors du Forum sur la professionnalisation des ostéopathes du Québec en février 2012. Nous aimerions rappeler que ce Forum fut organisé par six associations d'ostéopathes québécois, ce qui constitue une première en soi dans l'histoire de l'ostéopathie au Québec.

Les opinions et propos d'environ **130 ostéopathes** ayant participé aux différents échanges sur trois thèmes prédéterminés furent notés et résumés par les animateurs engagés par le Comité organisateur du Forum. Ce qui suit vous exposera les grandes lignes résumant ces échanges.

ATELIER 1

DÉFINIR POUR VOUS CE QU'EST L'OSTÉOPATHIE ET UN OSTÉOPATHE :

Ce qui se dit dans le document des *Benchmarks* de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

Les ostéopathes présents et, en moindre nombre, certains étudiants (finissants) en ostéopathie, s'entendent tous pour dire que ce qui est défini dans ce document constitue une très bonne base de réflexion. Les définitions se veulent larges et permettent d'inclure toutes les sphères d'intervention pour respecter les couleurs de chacun, tout en exigeant une bonne base scientifique.

Les gens se reconnaissent dans les *Benchmarks*, mais ils ont encore à se définir dans leur réalité individuelle, soit en termes de formation de base vs formation(s) acquise(s) en post-gradué dans le but d'approfondir leurs connaissances. Certaines personnes se sont manifestées pour dire que les sphères ou concepts bioénergétique & biopsychosociale décrits dans le document de l'OMS sont peu approfondis dans les différentes formations de

base données ici au Québec. D'autres ont parlé de la possibilité de les approfondir en post-gradué.

En regard du processus d'encadrement de la profession au Québec :

1) Formation :

- Évaluation de base du patient devrait être standardisée et sécuritaire. Il faut entre autre déterminer si le patient a besoin d'être référé à un autre professionnel de la santé;
- Importance des connaissances et des données scientifiques probantes. Il est essentiel d'adapter la recherche scientifique à la philosophie et à la réalité clinique ostéopathique;
- Mise à niveau : reconnaître l'expérience et donner des équivalences. Les participants souhaitent l'aide des associations pour les aider à se mettre à niveau;
- Heures de pratique supervisées à l'intérieur de la formation de base : + de 1000 heures ont été suggérées;
- Dans la perspective de la mise sur pied d'un programme universitaire au Québec : L'ostéopathie devrait être enseignée par des professeurs qui seraient au parfum de la philosophie ostéopathique et par des ostéopathes qualifiés pour l'enseignement universitaire. L'enseignement pourrait se faire en collaboration avec des écoles privées accréditées. Le souci d'uniformiser l'enseignement et d'élaborer des examens standardisés a été émis par certains participants.

2) Champ de pratique :

- Tous sont d'accord pour dire que l'ostéopathe est un professionnel de la santé de 1^{ère} ligne, comme on le retrouve en Angleterre, et qui réfère au besoin au médecin ou a d'autres professionnels de la santé;
- Certains participants ont émis un bémol sur le rôle de l'ostéopathe dans les cas de cancers et de problèmes psychologiques ou psychiatriques. Est-ce que ces pathologies peuvent être aidées par l'ostéopathie ou

non?...;

- D'autres se disent inquiets de perdre certains « acquis » suite à l'établissement d'un Ordre professionnel pour les ostéopathes. Les interventions par voies internes, le travail viscéral, l'obstétrique, l'accessibilité à tous les patients quel que soit leur âge, etc., sont autant d'acquis qu'il ne faudrait pas perdre au-delà du processus de création d'un Ordre;
- Dans la même ligne de discussion, certains ont souligné les faits suivants : Chaque ostéopathe doit reconnaître son champ de compétences. Il est à préciser qu'en ce moment, en l'absence de toute réglementation, certains traitent dans l'illégalité en empiétant sur des champs d'exercices réservés à d'autres professionnels. Il est à considérer que tout traitement ostéopathique est illégal d'entrée de jeu. Nous nous devons de travailler en connaissance de cause lors de notre pratique, ce en respect de notre background individuel. Les ostéopathes doivent être au courant du danger de poursuite en provenance d'autres professionnels de la santé.

ATELIER 2

LA RÉALITÉ D'UNE COMMUNAUTÉ OSTÉOPATHIQUE AU QUÉBEC :

Sous-questions proposées :

Co-organisation du Forum 2012 : Qu'en pensez-vous?

Reconnaissance de l'ostéopathie au Québec : Vous sentez-vous concerné(e)?

1) S'organiser...

- La très grande majorité des ostéopathes réunis ont souligné l'importance et leur intérêt de créer une force commune pour avoir un poids politique plus important;

2) Communiquer entre nous...

- Besoin d'ouverture entre les associations & les écoles, ne pas exclure, accepter la diversité, éviter les guerres, etc.;
- Langage commun et professionnel, vocabulaire standardisé;
- La mise sur pied d'un blogue en ostéopathie ou d'une infolettre à parution régulière pour garder le contact a été proposée;

3) Regrouper les forces de tout le monde...

- Pour aider à améliorer et maintenir les compétences des ostéopathes du Québec. Projets de mise en commun de nos efforts dans la promotion de notre profession commune, assurances groupe, registre ou liste d'ostéopathes gradués, publications éducatives à l'intention des membres, etc.;
- Accepter des échanges inter-associations et inter-écoles : faisabilité à évaluer selon les bases de fonctionnement de chacune des associations;

4) Relation inter-associations d'ostéopathes et entre les ostéopathes eux-mêmes...

- Volonté de s'unifier, mais pas de fusionner. Créer une nouvelle instance qui nous représenterait tous. Nécessité d'avoir une structure qui va régir. S'entendre sur des standards de base communs;
- Union commune : ce qu'on a en commun c'est surtout notre adhésion à une philosophie;
- Ce qu'il y a en commun n'exclue pas les différences;
- Que les mémoires de recherches en ostéopathie soient accessibles à tous;

5) But(s) d'un ordre professionnel :

- Protection du public;
- Protéger le titre, ce qui permet aussi de protéger la profession et à d'en assurer sa survie;
- La création d'un ordre est donc de l'intérêt de tous les ostéopathes du Québec.

ATELIER 3

L'ENTRÉE DE L'OSTÉOPATHIE DANS LE SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS :

Sous-questions proposées :

- Signification pour vous?
 - Encadrement professionnel de l'ostéopathie : L'affaire de tous!
 - Leçons à tirer des conférences du matin.
 - Préparation et éveil aux « devoirs et privilèges » que ceci implique.
-
- Constat : Impossible de faire marche arrière en ce qui touche au projet de l'Office des professions du Québec d'encadrer la profession d'ostéopathe;
 - Qui dit encadrement professionnel, dit plus de devoirs et de responsabilités à assumer par les ostéopathes. Certains perçoivent ceci comme étant « lourd » (ex. : \$\$, paperasse, transparence, requalification, etc.), mais d'autres disent que ça en vaut les bénéfices;
 - Par la création d'un champ de pratique et d'un ordre professionnel, on se définit davantage aux yeux des autres disciplines. Se définir est important pour s'intégrer aux structures actuelles.
 - Ça nous permet de nous protéger vs les autres disciplines de la santé au Québec;
 - La problématique du double titre demeure à clarifier pour certains, entre autre en ce qui touche aux actes réservés et en cas de poursuites. L'appellation « approche ostéopathique » utilisée par d'autres professions est aussi soulevée comme une problématique;
 - Certains mentionnent qu'au moment de la création de l'ordre, il serait important de faire une campagne d'informations ou de communication face à tout le monde pour se faire connaître;
 - Définir une nomenclature ou un langage standardisés

pour communiquer avec les autres disciplines;

- Dans l'attente de la création de l'ordre, certains ont discuté de l'éthique de faire des reçus de physiothérapie pour des soins d'ostéopathie. Il serait important pour la visibilité de la profession d'ostéopathe de donner à qui de droit la réputation et les résultats des soins prodigués. Il y a aussi ici un enjeu pour la couverture d'assurances en ostéopathie : Est-ce que cette situation sert le patient ou non à long terme? Qu'est-ce qui prime dans ce contexte : le patient, le thérapeute ou servir la « cause » de l'ostéopathie?

CONCLUSION

En conclusion, force est de constater que les ostéopathes québécois réunis en tables rondes ont tous à cœur que leur profession soit reconnue à sa pleine mesure au Québec.

Les échanges furent prolifiques lors de ce Forum, tant au point de vue de la conscientisation de ce qui nous attends tous au détour de l'institution d'un encadrement professionnel pour l'ostéopathie au Québec, qu'à celui de la mise en évidence des multiples besoins qui sont aussi communs à tous.

Il serait désirable que les écoles d'ostéopathie québécoises se penchent éventuellement sur la possibilité de travailler ensemble pour une standardisation des cursus d'enseignement en ostéopathie à la lumière du document de l'OMS.

Il serait aussi souhaitable que les associations d'ostéopathes poursuivent leurs efforts de communiquer entre elles et de mettre en commun leurs idées et ressources afin de favoriser le plus rapidement possible la venue d'un Ordre pour les ostéopathes québécois.

Le Comité organisateur du Forum.

Alliance canadienne des médecines alternatives (ACMA),

Association des ostéopathes du Québec (ADOQ),

Association québécoise des ostéopathes (AQO),

Corporation des professionnels ostéopathes du Québec (CPOQ),

Société canadienne pour la tradition de l'ostéopathie (SoCaTO),

Registre des ostéopathes du Québec (ROQ).